PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée. La greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 mars 2023 à 19 h 31.

2023-03-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023
3.2. Avis de motion sur le *Règlement 307-01-23 remplaçant le Règlement 307-13 relatif à la prévention des incendies*
3.3. Dépôt du projet de *Règlement 307-01-23 remplaçant le Règlement 307-13 relatif à la prévention des incendies*
3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'appui relativement aux bâtiments patrimoniaux
4.2. Demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.*
5. Ressources humaines
5.1. Mandat à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail
5.2. Désignation des participants au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités* (FQM) du 28 au 30 septembre 2023
5.3. Embauche d'un pompier au service de Sécurité incendie
6. Finance et trésorerie
6.1. Approbation des factures de février 2023
6.2. Autorisation de paiement à *Émondage et Abattage Dionne* pour l'abattage de l'arbre au 214, rue Principale
6.3. Autorisation de paiement à *Mark's enterprises* pour divers travaux effectués sur le territoire de la Municipalité en l'année 2022
6.4. Autorisation de paiement à *Mark's enterprises* pour le fauchage des bords de chemins

6.5. Autorisation de paiement à *Promotions NCW* pour le deuxième versement pour la présentation du gala de lutte du 18 mars 2023
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Approbation de la déclaration annuelle des activités du service de Sécurité incendie
9.2. Mandat à *Prudent groupe conseil* pour la mise en place du système COMALERTE
10. Travaux publics et voirie
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
12.1. Mandat à *Pompex inc.* pour l'acquisition d'une pompe électrique submersible pour la station d'épuration de Saint-Télesphore
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Autorisation pour la dépense pour les activités de Pâques pour le comité des Loisirs et de la Culture
14.2. Autorisation pour la dépense pour la Gala de lutte du 18 mars 2023 pour le comité des Loisirs et de la Culture
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2023-03-03 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT 307-01-23 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 307-13 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES***

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Morin pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement 307-01-23 remplaçant le Règlement 307-13 relatif à la prévention des incendies.*

2023-03-04 **DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT 307-01-23 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 307-13 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Mélissa Morin dépose le projet du *Règlement 307-01-23 remplaçant le Règlement 307-13 relatif à la prévention des incendies.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2023-03-05 **DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie les municipalités et villes de la MRC des Maskoutains et de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la *Fédération québécoise des municipalités*, à l'*Union des municipalités du Québec*, au *Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec* (APMAQ), à *Action Patrimoine*, à *Héritage Montréal*, à l'*Ordre des urbanistes du Québec*, à l'*Ordre des architectes du Québec*, au *Bureau d'assurance du Canada*, au *Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec* (RCCAQ), à monsieur Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-06 **DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL *LES JONATHAN DE SOULANGES INC.***

SUITE à la demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.*,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 165 $ pour la demande de publicité pour une page complète dans le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* pour l'année 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-07 **MANDAT À LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)* POUR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est membre de la *Fédération québécoise des municipalités* (la « *FQM* ») ;

CONSIDÉRANT QUE la *FQM* offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la *FQM* offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 $ à 215 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate les Services juridiques de la *FQM* ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas

échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-08 **DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS AU *CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)* DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le maire David McKay, les conseillères Nathalie Lanthier et Mélissa Morin, le conseiller Paul Gauthier ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Danielle Glode, à participer au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)* qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-09 **EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Colin Webster au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-10 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 28 février 2023	18 121,68 $
Prélèvements bancaires du 1er au 28 février 2023	20 149,67 $
Dépenses particulières payées du 1er au 28 février 2023	153 330,61 $
Comptes à payer au 28 février 2023	32 101,26 $
TOTAL	**223 703,22 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de février 2023 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 28 février 2023 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-11 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE* POUR L'ABATTAGE DE L'ARBRE AU 214, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-16 adoptée à la séance ordinaire du 17 janvier 2023 mandatant *Émondage et Abattage Dionne* pour l'émondage d'un arbre mettant à risque la sécurité civile pour un montant de 2 943,50$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 943,50 $ taxes incluses, à *Émondage et Abattage Dionne* pour l'abattage de l'arbre situé au 214, rue Principale ;

QUE cette dépense au montant de 2 943,50 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 230 00 521 ;

QUE cette dépense de 2 943,50 $ soit refacturé au propriétaire du 100 chemin Saint-Georges pour être soumis à l'assureur de celui-ci à la suite de l'incendie survenu en décembre 2021, étant la cause de la détérioration de l'arbre.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-12 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MARK'S ENTERPRISES* POUR DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 876,93 $ taxes incluses, à *Mark's Enterprises* pour divers travaux effectués sur le territoire de la Municipalité en l'année 2022 ;

QUE cette dépense au montant de 9 876,93 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 320 00 521.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MARK'S ENTERPRISES POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS***

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 pour le renouvellement de contrat pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2022 au montant de 4 139,10 $ taxes incluses, par coupe à *Mark's Enterprises* ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués étaient à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 8 278,20 $ taxes incluses, à *Mark's Enterprises* pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2022 ;

QUE cette dépense au montant de 8 278,20 $ soit prélevé de la façon suivante :

- 7 615,94 $ à même le poste budgétaire 02 320 00 521 ;
- 331,13 $ à même le poste budgétaire 02 415 00 527 ;
- 331,13 $ à même le poste budgétaire 02 416 00 527.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PROMOTIONS NCW* POUR LE DEUXIÈME VERSEMENT POUR LA PRÉSENTATION DU GALA DE LUTTE DU 18 MARS 2023**

CONSIDÉRANT QU'un gala de lutte sera tenu le 18 mars 2023 à la salle communautaire Rémi-Sauvé ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement est payable à la tenue de l'évènement ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 1 150 $ non taxé, à *Promotions NCW* pour le deuxième versement pour la présentation du gala de lutte du 18 mars 2023 ;

QUE cette dépense au montant de 1 150 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 701 90 970 ;

QUE tout revenu amassé lors de l'évènement soit comptabilisé à même le poste budgétaire 01 381 70 000.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- La dangerosité et le risque d'accidents à l'intersections des routes 325 et 340 ;
- La compétence du sentier de la Peanut et la végétation de son périmètre.

2023-03-15 **APPROBATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministère de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2022 et ont pris connaissance de son contenu ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2022 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-16 **MANDAT À *PRUDENT GROUPE CONSEIL* POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME COMALERTE**

CONSIDÉRANT l'offre de service révisée du 12 septembre 2022 de *Prudent groupe conseil* pour la mise en place du système COMALERTE au montant de 1 000 $ plus taxes applicables pour la mise en exploitation et des frais annuels au montant de 2 210 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en prévision d'alerter et de communiquer avec la population concernée en cas d'évènements fortuit, la Municipalité de Saint-Télesphore doit se doter d'une solution numérique de masse à la population ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Prudent groupe conseil* pour la mise en place du système COMALERTE au montant de 1 000 $ plus taxes applicables pour la mise en exploitation et des frais annuels au montant de 2 210 $ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense au montant de 3 210 $ plus taxes applicables soit prélevé de la façon suivante :

- 1 000 $ à même le poste budgétaire 02 230 00 410 ;
- 2 210 $ à même le poste budgétaire 02 230 00 414.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-17 **MANDAT À *POMPEX INC.* POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE ÉLECTRIQUE SUBMERSIBLE POUR LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-TÉLESPHORE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Pompex inc.* datée du 16 janvier 2023 pour une pompe électrique submersible au montant de 10 595 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la pompe numéro 1 à la station d'épuration de Saint-Télesphore est en fin de vie et risque de cesser de fonctionner prochainement ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER, *Pompex inc.* pour l'acquisition d'une pompe électrique submersible pour la station d'épuration de Saint-Télesphore au montant de 12 181,60 $ taxes incluses ;

QUE cette dépense au montant de 12 181,60 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 23 050 00 725

QUE le moteur de l'ancienne pompe numéro 1 soit rebobiné afin de servir de pompe de rechange le cas échéant.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-18 **AUTORISATION POUR LA DÉPENSE POUR LES ACTIVITÉS DE PÂQUES POUR LE COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les membres du comité des Loisirs et de la Culture, mesdames Nathalie Lanthier, Mélissa Morin et Valérie Camiré d'effectuer une dépense au montant maximal de 100 $ dans le cadre des activités de Pâques ;

QUE la dépense soit remboursée sur présentation des pièces justificatives ;

QUE cette dépense au montant de 100 $ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 701 90 970.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-03-19 **AUTORISATION POUR LA DÉPENSE POUR LE GALA DE LUTTE DU 18 MARS 2023 POUR LE COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les membres du comité des Loisirs et de la Culture, mesdames Nathalie Lanthier, Mélissa Morin et Valérie Camiré d'effectuer une dépense au montant maximal de 1 000 $ dans le cadre du gala de lutte du 18 mars 2023 ;

QUE la dépense soit remboursée sur présentation des pièces justificatives ;

QUE cette dépense au montant de 1 000 $ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 701 90 970.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-03-20 **<u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Mélissa Morin, appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier et résolu que la séance ordinaire du 14 mars 2023 soit levée à 20 h 11.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____	_____
David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim